

## IV

## LES LIEUX

**Forêt de Loches : son évolution**

Gaëlle Jacquet-Cavalli

Service action culturelle, Citadelle-patrimoine mondial, Besançon  
2012

L'acte le plus ancien mentionnant la forêt de Loches, appelée forêt de Bois-Ogier au Moyen Âge, date du 11<sup>e</sup> s., quand le comte d'Anjou accorde à l'abbaye de Beaulieu le droit d'y prélever son bois de construction et d'y nourrir cent porcs (HAUREAU 1856 : instr, n° 44). Après avoir appartenu au comte d'Anjou, devenu roi d'Angleterre, la forêt devient propriété du roi de France en 1205. Une partie de la forêt est donnée à la Chartreuse du Liget lors de sa fondation en 1178. De nombreux usagers y ont par ailleurs accès. Elle fait partie d'une garenne royale localisée entre Indre et Indrois. Les autres bois contenus dans ces limites, dont certains jouxtent la forêt royale (document 1), sont donc soumis à un droit de ségréage versé au profit du roi (JACQUET-CAVALLI 2003 : 136-144).

Comme l'a bien montré Élisabeth Lorans (LORANS 1996 : 17), le nom de Boisoger s'appliquait aussi à un massif situé sur la rive gauche de l'Indre, notamment sur les communes de Dolus et Chanceaux (JACQUET-CAVALLI 2003 : annexe 3 bis-III). Ce bois existait encore au 15<sup>e</sup> s., mais a été défriché ensuite, le bois actuellement présent sur la commune ayant été planté au 19<sup>e</sup> s. (COUDERC 1987 : 250).

Quelques défrichements et aliénations furent réalisés au 15<sup>e</sup> s. (JACQUET-CAVALLI 2003 : 138-139). En 1594, Henri IV détacha de la forêt 265 ha, appelés bois du domaine, qu'il vendit avec le domaine de Loches à Gaillard de Saint-Pastor de Salern pour 4 500 écus (CARRÉ DE BUSSEROLLE 1874-1884 : 103). Cette partie est restée privée depuis lors.

Aux 17<sup>e</sup>-18<sup>e</sup> s., les limites de la forêt royale n'ont semble-t-il pas beaucoup évolué, et sont relativement similaires à ce que l'on peut observer sur l'ancien cadastre, comme en témoigne un plan de 1770 (Archives départementales d'Indre-et-Loire

B227), car les défrichements clandestins sont très surveillés et les terrains réensemencés si nécessaire.

Concernant l'exploitation de la forêt, les comptes royaux du 13<sup>e</sup> s. nous indiquent que le panage, suivi des herbages et des abeilles, sont des sources de revenus non négligeables. Mais les gains liés aux ventes de bois, qu'il s'agisse de bois mort, du ségréage des bois de la garenne de Loches ou des ventes de la forêt prennent la plus large part. Le bois de construction et de chauffage issu de la forêt de Loches semble avoir été utilisé dans un rayon relativement proche au Moyen Âge et à l'époque moderne. La zone de Loches est par ailleurs caractérisée par de nombreux établissements industriels consommateurs de bois, même s'il est difficile de les dater précisément (carte 2). La ponction sur les ressources forestières locales devait donc être importante, mais si l'on en croit l'exemple des Chartreux, bien contrôlée, au moins à l'époque moderne (JACQUET-CAVALLI 2003 : 161-172).

Au Moyen Âge, la forêt de Loches est traitée en futaie. Des taillis existaient peut-être mais nous n'en avons pas mention si ce n'est dans la zone des Chartreux au 14<sup>e</sup> s. Au 17<sup>e</sup> s. en revanche, ils sont nombreux en forêt de Loches. La forêt connaît aux 16<sup>e</sup> et 17<sup>e</sup> s. une pression importante de la part des usagers, dont les peuplements souffrent (document 2). Cependant, la régénération naturelle se maintient, ce qui explique qu'une meilleure gestion, au 18<sup>e</sup> s., permette de redresser la situation (documents 3 et 4). La futaie est privilégiée, contrairement au choix des propriétaires ecclésiastiques de la zone, qui possèdent essentiellement des taillis. La politique de favorisation de la futaie en forêt de Loches se poursuit au 19<sup>e</sup> s. La gestion du 18<sup>e</sup> s. a favorisé le développement du hêtre au sein de la forêt, même si le chêne reste majoritaire. Les trois essences les plus représentées sont donc le chêne, le hêtre et le tremble, auxquels s'ajoutent des résineux au 19<sup>e</sup> s. (JACQUET-CAVALLI 2003 : 144-155).

Les mauvais sols de la forêt, qui portaient des peuplements médiocres, concurrencés par la bruyère et la végétation arbustive, sont aujourd'hui plantés en résineux. Les sols de la forêt sont contrastés, mais globalement plutôt favorables aux peuplements. Les forestiers de l'époque moderne en avaient d'ailleurs une connaissance qui correspond relativement bien aux données actuelles (document 5). La forêt est installée en partie sur des bons sols, en partie sur des sols plus médiocres : certaines zones auraient pu être cultivées, d'autres correspondent à des sols plus ingrats, et certains sols cultivés alentour présentent des sols encore plus médiocres. La qualité des sols n'est donc pas le seul facteur qui est entré en jeu dans la délimitation de la surface de la forêt (JACQUET-CAVALLI 2003 : 155-160).

### Bibliographie

CARRÉ DE BUSSESOLE 1878  
Carré de Busserole J.-X. - *Dictionnaire géographique,*

*historique et biographique d'Indre-et-Loire et de l'ancienne province de Touraine*, Société Archéologique de Touraine, Tours.

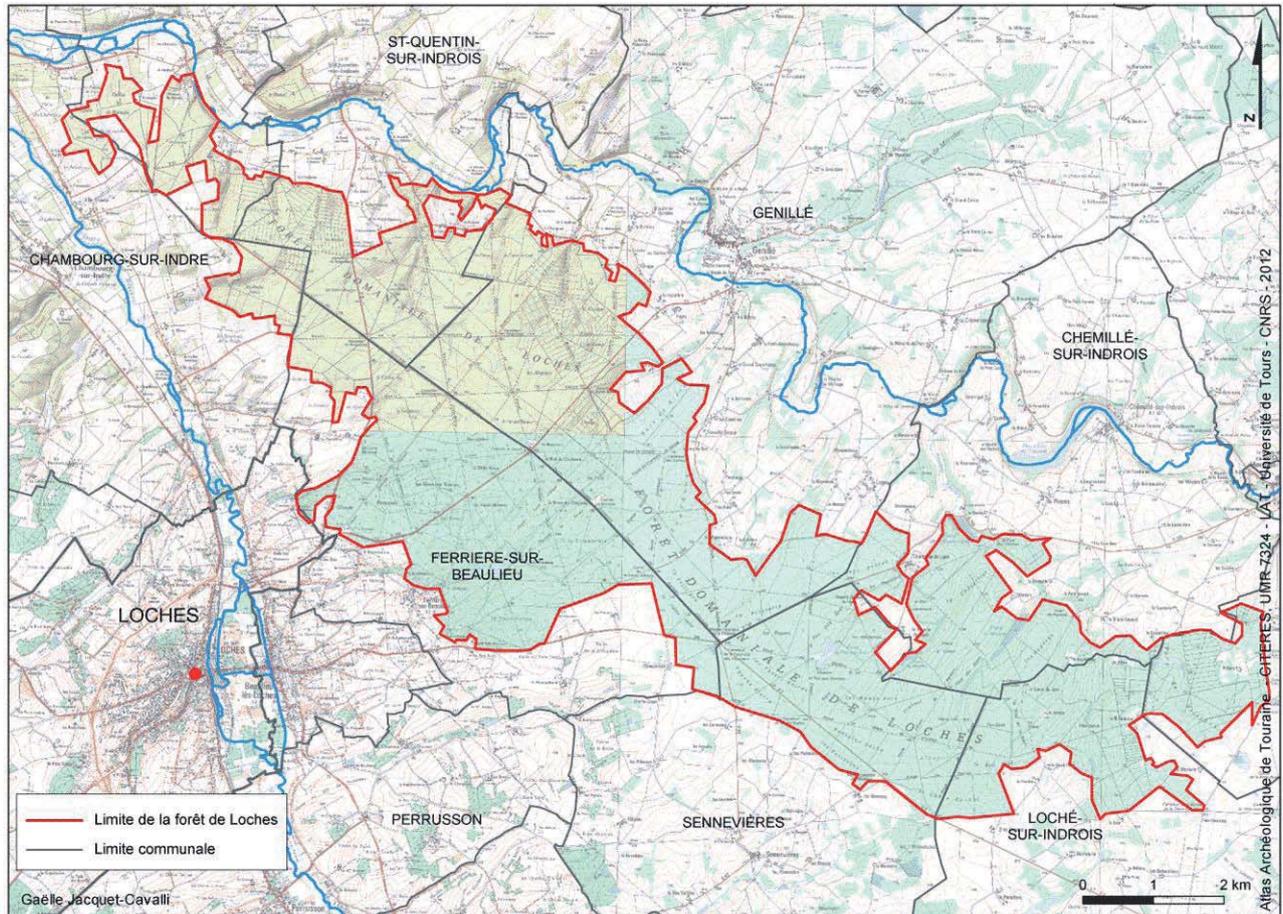
COUDERC 1987  
Couderc J.-M. (dir.) - *Dictionnaire des communes de Touraine*, CLD.

HAURÉAU 1856  
Hauréau J.-B. (dir.) - *Gallia Christiana*, XIV, Firmin Didot, Paris.

JACQUET-CAVALLI 2003  
Jacquet-Cavalli G. - *La Forêt en Val-de-Loire aux périodes préindustrielles, histoire, morphologie, archéologie, dendrologie : l'exemple de l'Indre-et-Loire (X<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles)*, Thèse de doctorat, Université François Rabelais, Tours.

LORANS 1996  
Lorans É. - *Le Lochois du haut Moyen Âge au XIII<sup>e</sup> siècle. Territoires, habitats et paysages*, Université de Tours, Tours.

## La forêt de Loches et son évolution

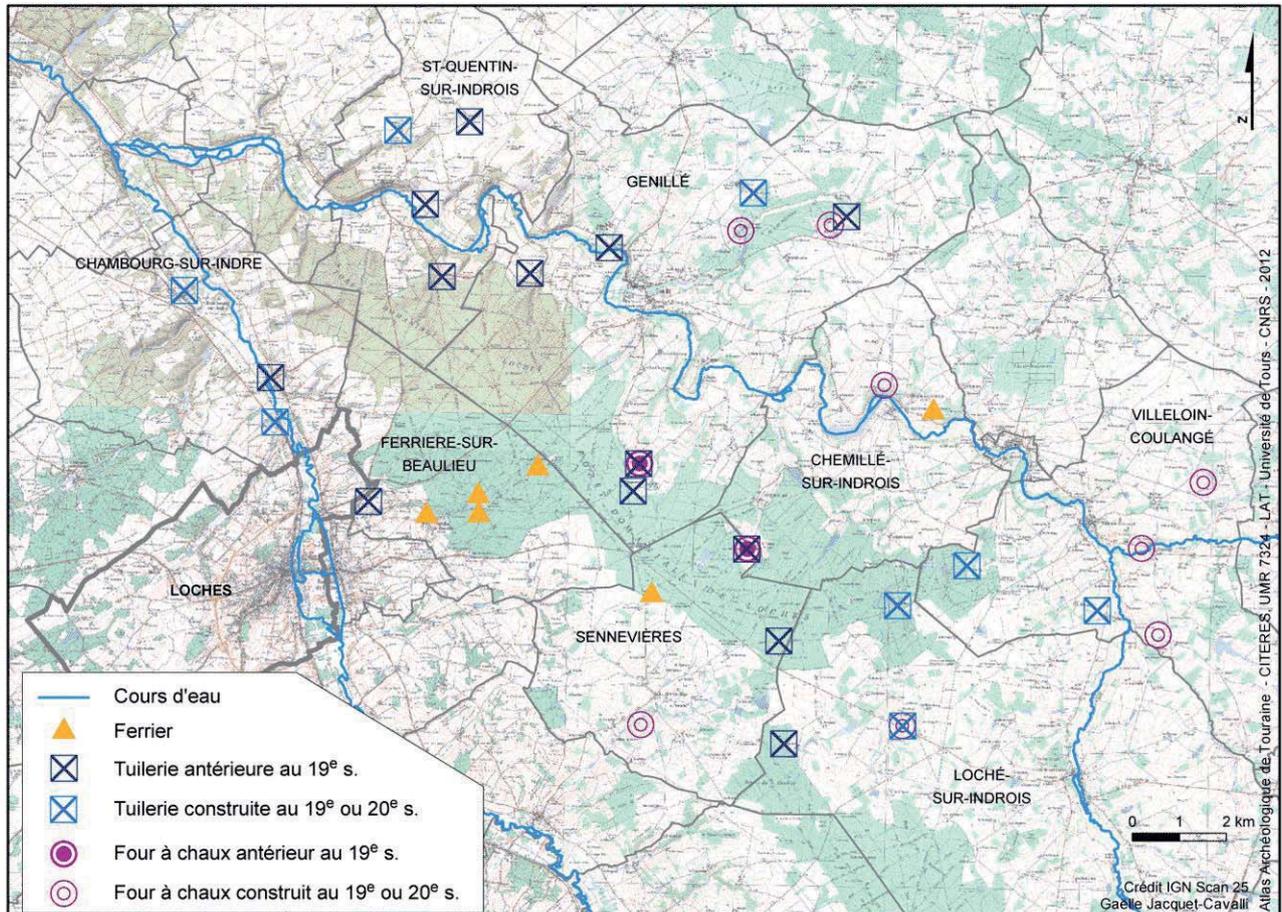


**Carte 1.** La carte présente les limites actuelles du massif forestier de Loches, situé entre Indre et Indrois, sur les communes de Chédi-gny, Chemillé-sur-Indrois, Ferrières-sur-Beaulieu, Genillé, Loché, Saint-Quentin-sur-Indrois, Sennevières et Villeloin-Coulangé.

La forêt, en majeure partie domaniale, s'est étendue au 20<sup>e</sup> s., comme on peut le constater en comparant la carte actuelle et le document 1. Ainsi, le bois de Villiers, anciennement distinct de la forêt royale, est aujourd'hui rattaché à la forêt domaniale.

## La forêt de Loches et son évolution

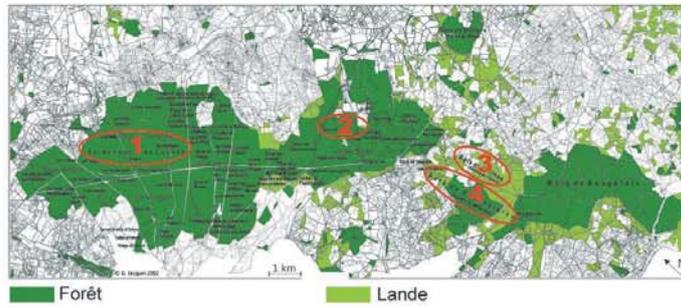
### Les industries antérieures à la seconde moitié du 20<sup>e</sup> s. dans la zone de la forêt de Loches



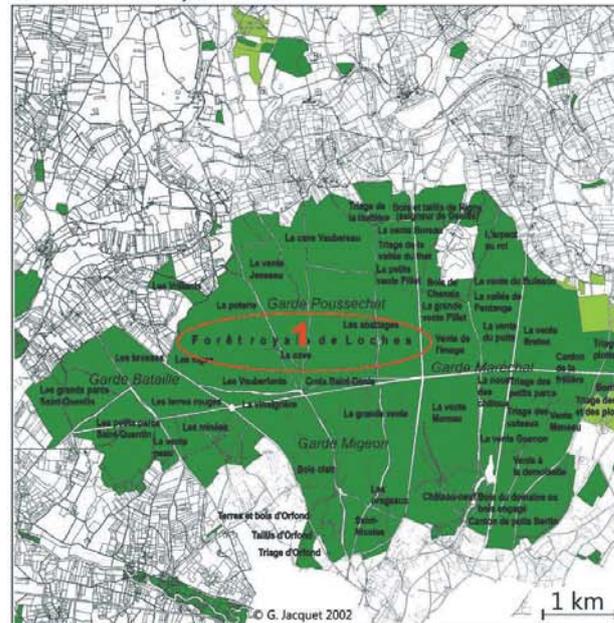
**Carte 2.** La proximité de la forêt permet le développement de nombreuses industries utilisant le bois ou le charbon de bois comme combustible : métallurgie et production de terre cuite et chaux, ces dernières d'ailleurs souvent associées. Cette ponction, difficile à évaluer en raison de la difficulté de dater ce type d'exploitations, ne semble pas avoir nuit à la pérennité de la forêt, même si leur accès au bois est réglementé au moins dès le 16<sup>e</sup> s.

**La forêt de Loches et son évolution**

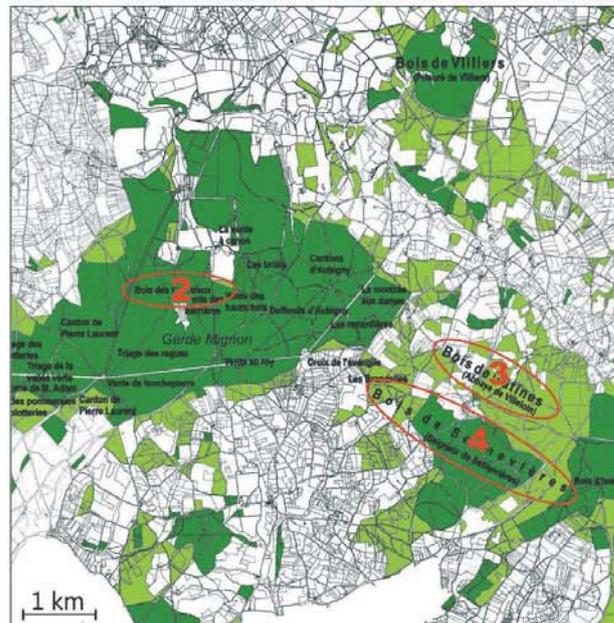
**Nom des ventes de la forêt de Loches et des bois environnants au 18<sup>e</sup> s.**



Détail - 1 : Forêt royale de Loches



Détail - 2 : Bois des Chartreux - 3 : Bois de Gâtines - 4 : Bois de Sennevières

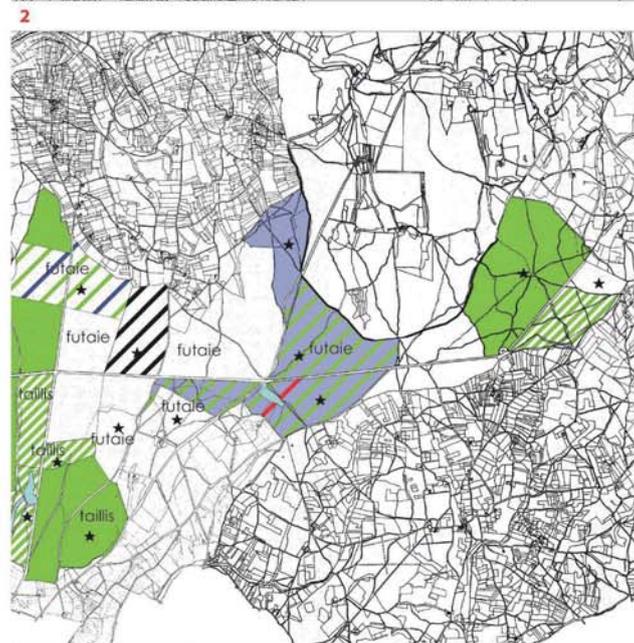
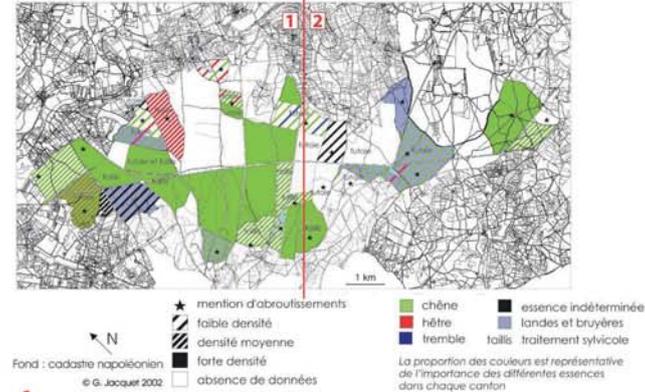


Gaëlle Jacquet-Cavalli

**Document 1.** La forêt royale de Loches était divisée en cinq “ gardes ”, chacune gérée par un sergent. Une partie appartenait aux Chartreux du Liget, séparée de la forêt royale par un talus et fossé encore visibles aujourd’hui. Le massif comprenait aussi les Bois de Gâtine appartenant à l’abbaye de Villeloin, le bois de Sennevières appartenant au seigneur du même nom, aujourd’hui réduits ou disparus, et incluait vraisemblablement le bois de Baugerais (sources : Archives départementales d’Indre-et-Loire B227, cadastre du 19<sup>e</sup> s.).

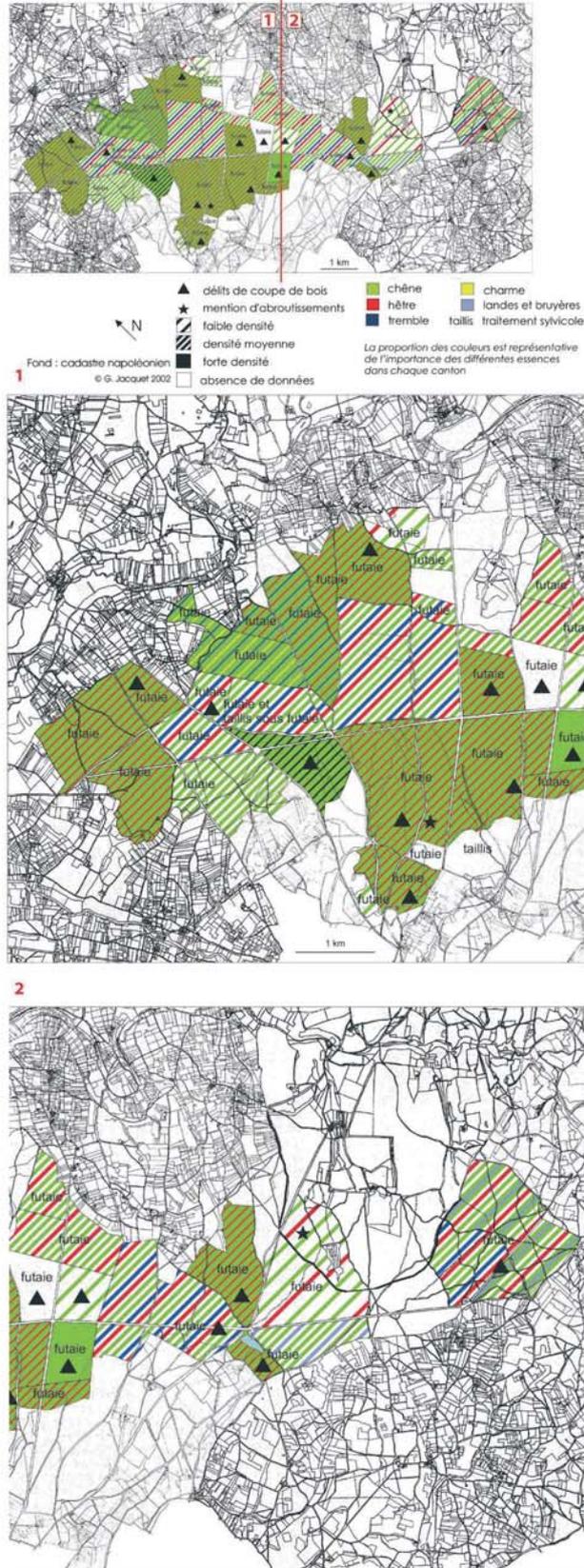
### La forêt de Loches et son évolution

#### Peuplements de la forêt de Loches d'après le procès verbal de visite de 1667



**Document 2.** Un état de la forêt est établi en 1667, en lien avec la réformation voulue par Colbert. De nombreuses parties de la forêt de Loches sont alors traitées en taillis. Les peuplements sont très jeunes, et subissent de nombreuses dégradations par les animaux paissant en forêt (" abrouissements "). Certaines zones ont même évolué en landes, mais le potentiel de régénération de la forêt est élevé. Les essences principales sont le chêne, le hêtre et le tremble (sources : BnF ms fr 8731, cadastre du 19<sup>e</sup> s.).

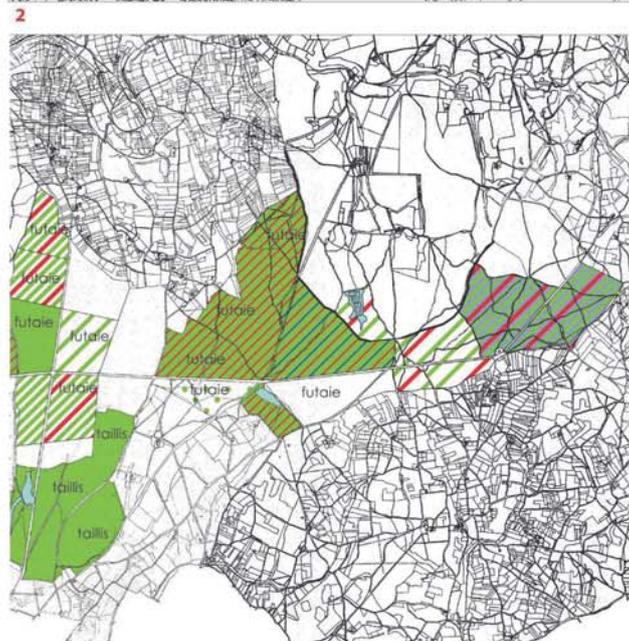
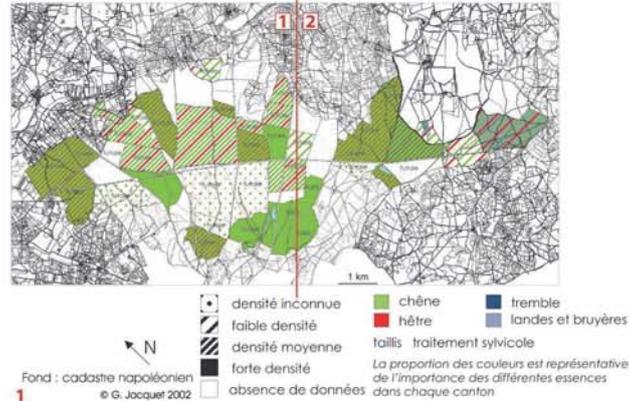
**La forêt de Loches et son évolution**  
**Peuplements de la forêt de Loches d'après le procès verbal de visite de 1735**



**Document 3.** Le taillis diminue nettement au profit de la futaie. Au 18<sup>e</sup> s., la forêt de Loches a pour vocation la production de bois d'œuvre, notamment pour la marine, et dans une moindre mesure pour la chasse. Le choix de favoriser la futaie a contribué au maintien de la qualité des sols et à l'amélioration des peuplements, qui gagnent en densité. La surveillance de la forêt est plus active (d'où les mentions plus nombreuses de délits et la diminution des abrouissements) (source : Archives départementales d'Indre-et-Loire B190, cadastre du 19<sup>e</sup> s.).

### La forêt de Loches et son évolution

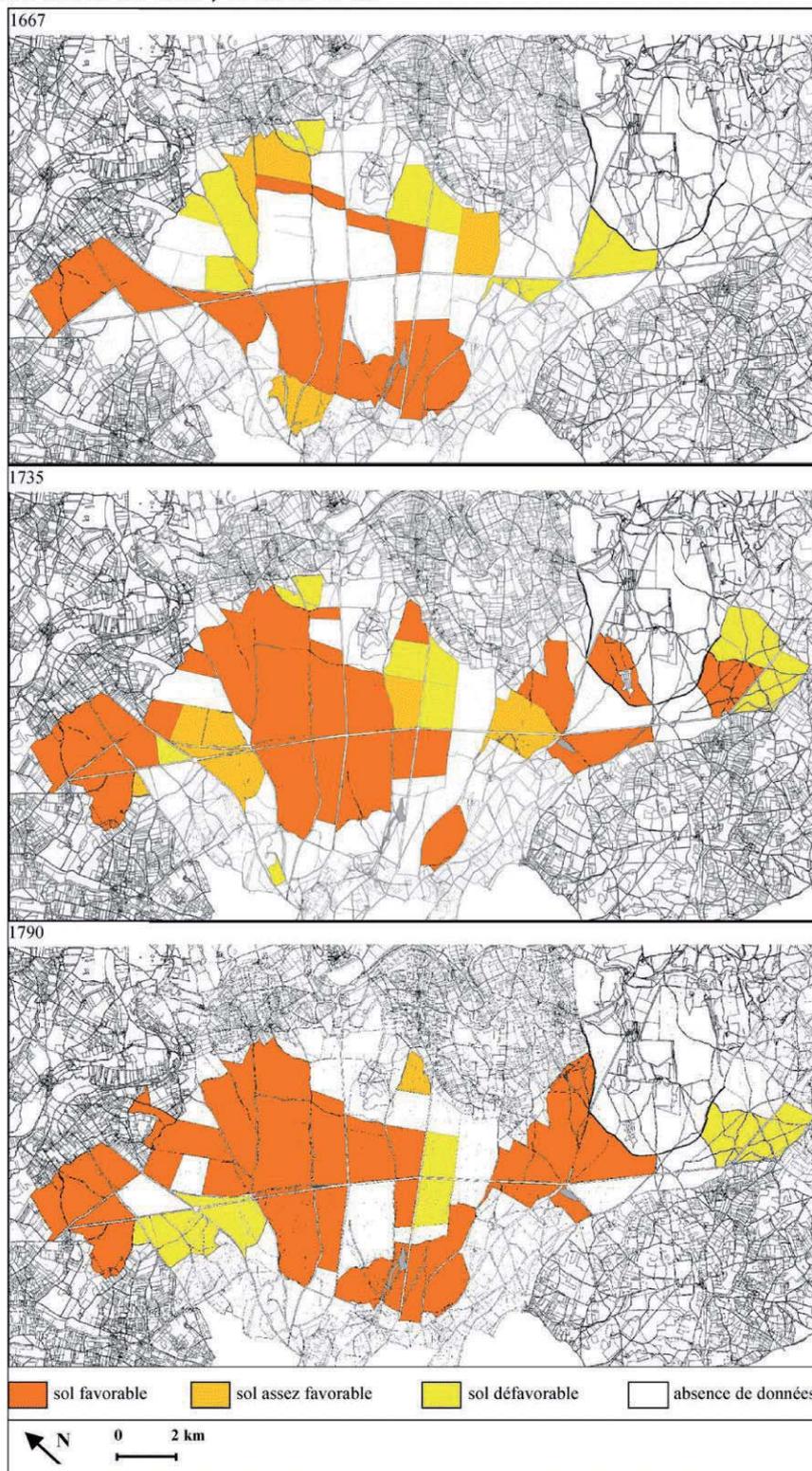
#### Peuplements de la forêt de Loches d'après le procès verbal de visite de 1790



**Document 4.** Les peuplements présentent toujours une densité satisfaisante, et leur qualité semble globalement s'améliorer. Entre 1667 et 1790, le hêtre s'est développé dans la forêt. Cette évolution pourrait s'expliquer par un balivage dense favorisant le hêtre au détriment du chêne dans sa phase de croissance (en effet, le chêne a besoin de lumière pour se développer) (source : AN 1Q 388, cadastre du 19<sup>e</sup> s.).

### La forêt de Loches et son évolution

#### Qualité des sols de la forêt de Loches d'après les procès-verbaux de visite de 1667, 1735 et 1790



Gaëlle Jacquet-Cavalli

**Document 5.** Actuellement, les sols sont globalement favorables à de beaux peuplements, sauf à l'est de la forêt (sols sur argiles à poulingues et sables miocènes). Dès le Moyen Âge, les forestiers ont conscience du lien entre qualité des sols et qualité des peuplements. Les procès verbaux de visite de 1667 à 1790 pointent les difficultés présentes à l'est de la forêt. L'appréciation de 1667 est cependant trop négative, car à l'époque les peuplements sont dégradés, mais pour d'autres raisons (sources : procès verbaux de visite de 1667 (BnF ms fr 8731), 1735 (Archives départementales d'Indre-et-Loire B190) et 1790 (AN 1Q 388), cadastre du 19<sup>e</sup> s.).